Envoyé en préfecture le 25/10/2017 Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le

ID: 029-212901052-20171025-2017501-DE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DEPLACEMENTS SPORTIFS - GAS DE SAINT THIVISIAU

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle que, par délibération en date du 17 décembre 2014, le Conseil municipal a défini des critères d'attribution de subvention aux clubs sportifs en championnat de France, hors département, dès lors qu'il y a hébergement.

CONSIDÉRANT que cette aide est calculée de la façon suivante :

- 40 € par déplacement,
- majoration de 10 € par sportif.

CONSIDÉRANT que, l'association Gas de Saint Thivisiau sollicite une aide financière pour les déplacements suivants :

- championnat national FSCF à Angers, les 1^{er} et 2 juillet 2017 : 23 gymnastes,
- championnat national FSCF à La Motte Servolex, les 20 et 21 mai 2017 : 8 gymnastes,
- finale nationale des coupes d'hiver à Lanester, les 18 et 19 mars 2017 : 2 gymnastes.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 11 octobre 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 28 VOIX POUR,

APPROUVE le versement d'une subvention de 450 € à l'association Gas de Saint Thivisiau dans le cadre des déplacements sportifs précités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

| VOTE | |
|--------------------|----|
| SUFFRAGES EXPRIMES | 28 |
| POUR | 28 |
| CONTRE | 0 |

Fait à Landivisiau, le 20 octobre 2017.

Le Maire, Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le..... 2.5.0CT. 2017
Et de la publication, le. 2.5.0CT. 2017...
Fait à Landivisiau, le.... 2.5.0CT. 2017..
Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL